



MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

JUSQU'AU 24 JANVIER 2022

- Afin d'accéder à nos locaux, le certificat COVID **2G+*** est obligatoire dès 16 ans.
 - * Afin de satisfaire la norme 2G+ on doit remplir une des deux conditions suivantes:
 - être guéri ou vacciné ET testé ;
 - avoir un certificat de vaccination ou de guérison datant de moins de 120 jours (4 mois).
 - Pour les matchs de compétition à domicile, le capitaine est responsable du contrôle des certificats COVID **2G+** des adversaires, ainsi que de ceux d'éventuels spectateurs.
- Le port du masque est obligatoire dans nos locaux.
 - Même en portant le masque, une distance de 1.5m est à observer en tout temps.
 - Le masque peut être enlevé uniquement lorsqu'on est en train de jouer à la table.
- Interdiction de se rendre au club si on présente des symptômes du COVID.
- Traçage obligatoire (inscription sur la liste des présences).
- Désinfection régulière des mains.

Merci pour votre collaboration.

Le Comité